



République du Sénégal
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES SÉNÉGALAIS DE L'ÉTRANGER

Consulat du Sénégal à Naples
Via Riviera Di Chiaia n°105 - Napoli - Tel / 081 66 68 95

**Décision portant nomination des membres des
bureaux de vote de la circonscription électorale de Naples,
en vue des élections législatives du 31 juillet 2022**

LE CONSUL DU SENEGAL A NAPLES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le décret n°2014-336 du 25 mars 2014 portant organisation du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Étranger ;
- Vu le décret 98-97 du 4 février 1998 allouant des frais de vacation, des heures supplémentaires et des frais de formation et de supervision, à l'occasion de la révision exceptionnelle des listes électorales, de la préparation et de l'organisation des élections présidentielles et législatives pour le vote des sénégalais de l'étranger ;
- Vu le décret n°2016-240 du 10 février 2016 portant nomination de Monsieur Idrissa SENE en qualité de Consul de la République du Sénégal à Naples ;
- Vu le décret 2020-790 du 19 mars 2019 portant organisation du Ministère de l'intérieur, modifié par le décret n°2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n°2020-2195 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'étranger ;
- Vu le décret n°2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- Vu le décret n°2022-162 du 03 février 2022 fixant les pays abritant les représentations diplomatiques ou consulaires du Sénégal pour la révision exceptionnelle des listes électorales, en vue des élections législatives du 31 juillet 2022 ;
- Vu le décret n°2022-240 du 14 février 2022 portant la révision exceptionnelle des listes électorales, en vue des élections législatives du 31 juillet 2022 ;
- Vu le décret n°2022-868 du 19 avril 2022 portant Convocation du corps électoral pour les élections législatives du 31 juillet 2022 ;

DECIDE

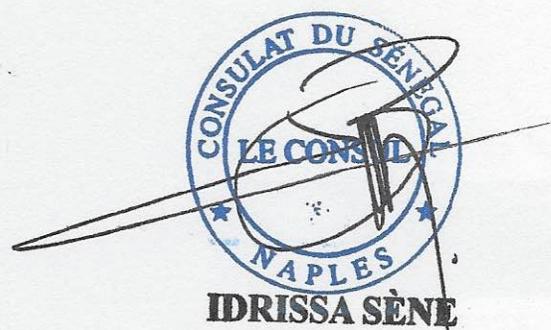
Article premier : La liste des membres des bureaux de vote de la circonscription électorale de Naples, en vue des élections législatives du 31 juillet 2022, est fixée conformément en annexe.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Naples, le 25 juillet 2022

Ampliations:

- Maese (à titre de compte rendu)
- Président DECENA
- Plénipotentiaires
- Tous membres bureaux de vote
- Archives





République du Sénégal
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DES SÉNÉGALAIS DE L'ÉTRANGER

Consulat du Sénégal à Naples
Via Riviera Di Chiaia n°105 - Napoli - Tel / 081 66 68 95

LOCALITES	NUMERO BUREAU DE VOTE	MEMBRES DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE
NAPOLI (NA)	B n°01	Président : Pierre PREIRA 339 356 65 94 Secrétaire : Thérèse M. Ndione DIOUF 327 114 10 73 Assesseur : Serigne SECK 327 052 58 03	Piazza Garibaldi n°26
	B n°02	Président : Michel DIOUF 327 200 74 23 Secrétaire : Matar GUEYE 366 704 28 47 Assesseur : Ibrahima DIAKHATE 320 626 20 06	
	B n°03	Président : Ibrahima SARR 339 365 09 24 Secrétaire : Mamadou Yaya DIALLO 350 042 81 56 Assesseur : Thiendela FAYE 338 487 10 62	
CASERTA (CE)	B n°01	Président : Ndeye Sokhna SOW 347 592 00 35 Secrétaire : Hamath SOW 328 475 22 40 Assesseur : Daba DIOUF 351 215 48 23	Piazza Rotonda Sala Chiesa, San Nicola La Strada
SALERNO (SA)	B n°01	Président : Ndeye Fatou NDIAYE 389 281 09 85 Secrétaire : Aliou DIOUF 366 345 64 83 Assesseur : Babou DIAGNE 380 201 07 19	Via la Carnale n°10 Settore Politiche Sociali

Le Comité Electoral de Naples

Le Consul Monsieur Idrissa SENE

POUR LE CONSUL ET P.O



NDEYE SOKHNA SOW